

Les textes et les illustrations de cette rubrique historique sont protégés par l'article L-111-1 du code de la propriété intellectuelle, pour toute utilisation nous contacter.

© Studio Différemment



Quand le bois venait par la Vienne

Aux deux saisons des pluies (printemps et automne), les rivières du Limousin et particulièrement le Taurion et la Vienne en amont du pont Saint-Étienne se couvraient de bûches pour alimenter notre ville en bois de construction et surtout de chauffage. Un trafic immémorial qui faisait vivre le quartier du Naveix et auquel mit brutalement fin le chemin de fer.

À qui appartenait

la Vienne ? Aux moulins qui ont dès le milieu du Moyen-âge multiplié leurs biefs, digues et écluses le long de ses rives pour profiter de la force de son courant ? Aux seigneurs riverains comme l'évêque de Limoges qui a fait aménager très tôt le commode port du Naveix à l'ombre de sa cité et de sa cathédrale ? Au roi qui mena une longue guerre juridique ici comme dans tout le royaume pour que « les fleuves et rivières navigables et flottables » fassent partie du « domaine de la Couronne »? Le roi, ses intendants et les préfets leurs successeurs finirent pas s'imposer mais quiconque se serait promené au début du 19e siècle sur les rives de la Vienne aux alentours du Naveix aurait pu penser très naturellement que non, la rivière appartenait d'abord aux bateliers de ce quartier, les Naveteaux qui, dès que le niveau de l'eau le permettait, y faisaient arriver régulièrement un immense tapis de bûches qui venait butter contre les ramiers du pont Saint-Étienne et qu'il fallait 5 bonnes journées pour ranger en tas bien ordonnés (les abaux) sur la rive. Les ramiers étaient des barrages temporaires qui laissaient passer l'eau mais pas le bois, à part à travers un petit pertuis que, comme sur toutes les écluses, on finit par nommer le pas-leroi lorsqu'il fut clair que la police de l'eau relevait de l'État et de ses représentants.

C'est d'ailleurs le représentant du roi,

l'intendant Meulan d'Ablois qui dut intervenir lorsque les conflits récurrents entre bateliers (mais en fait leurs employeurs, les marchands de bois) et propriétaires des moulins devinrent trop handicapants pour la marche du commerce sur une rivière déjà pas très facile à naviguer. Le 20 avril 1788, à peine un an avant le début de la Révolution, l'intendant réunit marchands et propriétaires à Limoges et imposa un compromis : au lieu d'un processus jusque là compliqué et sans doute chronophage de procès-verbaux et d'états des lieux contradictoires qui encombrait les tribunaux et retardait les travaux entre les saisons de flottage, toute réparation serait désormais payée moitié-moitié par le propriétaire du moulin et la communauté des marchands de bois au prorata des quantités de bois flottées. Pour consoler un peu les propriétaires des moulins (grondés en préambule pour le mauvais état de leurs ouvrages), il était spécifié aux marchands qu'il leur était désormais

etait specifie dux marcha qu'il leur était désormais interdit « de faire flotter aucun

Représentation symbolique
(non géographique) du flottage du bois
jusqu'à Limoges au 19º siècle. Les marchands installent leurs
abaux de bois de plus d'un an (des tas de 3,30 mètres sur 2,25,
si possible sans bois vert ou canard, qui ne flotte pas) le long des rives
1 après avoir fait marteler chaque bûche à leur marque. Lorsque le niveau
est suffisant grâce aux fortes pluies de printemps ou d'automne et que le marchand a reçu son autorisation, l'équipe de bateliers arrive de Limoges en charrettes
2 avec ses bateaux vers le point de départ du flottage où on a rassemblé tous les
gens du pays pour lancer les bûches à l'eau et veiller avec des perches (3) (les lancis)
à ce qu'elles n'aillent pas aussitôt s'échouer sur les rives.





